

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire lundi, le 23 juin à 18h00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beaugard, conseillère; Marilyn Dagenais, conseillère, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présente : Mme Marie-Chantale St-Antoine, Directrice générale et greffière- trésorière adjointe

Sont absents : Mme Nathalie Dupont, conseillère, Mme Jessica Cloutier, conseillère, M. Steve Martin, conseiller et M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 18h00.

2025.06.131

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 23 JUIN 2025

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

#### ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 23 juin 2025
  2. Choix du soumissionnaire pour la réfection du terrain de pickleball
  3. Embauche de Mme Annick Latreille comme technicienne-comptable pour le service de l'administration
  4. Autorisation de l'addenda visant l'adhésion de la Municipalité de Val-des-Lacs à la RIDM
- Période de questions
5. Levée de la séance ordinaire du conseil

2025.06.132

#### 2. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LA RÉFECTION DU TERRAIN DE PICKLEBALL

Soumission		
Appel d'offres sur invitation		
NO AO-INV-LOISIRS-PB-2025		
Réfection complète du revêtement d'acrylique		
du terrain de pickleball		
(Construction et réfection)		
Entrepreneur	Document	Montant avec taxes
Bourassa sports technologie inc		
	Prix avant taxes	60 000.00\$
	TPS	3 000.00\$
	TVQ	5 985.00\$
	<b>Total</b>	<b>68 985.00\$</b>
Tennis Sud-Ouest		

	Pas de soumission	
<b>Limoges et fils</b>	Pas de soumission	
<b>Picklecourt</b>	Pas de soumission	

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** que l'adjudicataire est Bourassa sport technologie inc pour la réfection complète du terrain de pickleball situé au 637, boulevard Rolland-Cloutier puisqu'il est le seul soumissionnaire et conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.06.133

**3. EMBAUCHE DE MME ANNICK LATREILLE COMME TECHNICIENNE-COMPTABLE POUR LE SERVICE DE L'ADMINISTRATION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU** d'embaucher Mme Annick Latreille au poste de technicienne-comptable pour le service de l'administration, poste permanent de 35 heures/semaine débutant le 7 juillet 2025 avec une période de probation de 6 mois selon la grille salariale en vigueur classe 4 échelons 9.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.06.134

**4. AUTORISATION DE L'ADDENDA VISANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-LACS À LA RIDM**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie incendies des Monts (RIDM) a reçu une demande officielle d'adhésion de la municipalité de Val-des-Lacs, appuyée par une résolution de son conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 13 de l'Entente constitutive prévoit que toute nouvelle municipalité peut adhérer à la RIDM sous réserve de l'approbation unanime des municipalités déjà parties à l'Entente et de l'autorisation par résolution d'un addenda énonçant les conditions d'adhésion;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a établi les conditions d'adhésion de la municipalité de Val-des-Lacs et les a consignées sous forme d'un addenda à l'Entente constitutive;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la RIDM recommande l'adoption dudit addenda;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Marilyn Dagenais **APPUYÉ PAR** la conseillère Marie-Josée Leroux **ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Lantier autorise l'addenda à l'Entente constitutive de la RIDM énonçant les conditions d'adhésion de la municipalité de Val-des-Lacs;

**QUE** cet addenda soit joint à l'Entente constitutive et en fasse partie intégrante, conformément à l'article 13 de celle-ci;

**QUE** M. Richard Forget, Maire et M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer tout document requis pour officialiser cette autorisation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**PERIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2025.06.135

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU** que la présente session extraordinaire du conseil soit levée à 18h 12.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

---

Marie-Chantale St-Antoine  
Directrice générale et greffière-trésorière adj.

---

Richard Forget,  
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---